



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1644

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléran (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010

Délibération n° 2010-1644

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé par sa délibération n° 2009-0895 du 28 septembre 2009 le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche, le vélo, le roller.

L'objectif poursuivi par ce plan est le doublement de l'usage du vélo pour 2014, première étape vers un triplement en 2020.

Dans ce but, le plan modes doux prévoit un volet infrastructures qui vise la constitution d'un réseau cyclable lisible, cohérent et maillé. L'objectif de développement de ce réseau cyclable aux échéances 2014 et 2020 est rappelé dans le tableau suivant :

	Existant fin 2008	Echéance 2014	Echéance 2020
réseau cyclable			
taille du réseau sur les voiries de la Communauté urbaine (y compris voirie départementale)	320 km	520 km	920 km
rythme d'extension du réseau	+ 10 km/an	+30 km/an	+ 50 km/an
réseau à créer à partir de 2009	-	+ 200 km	+ 600 km
part modal vélo ciblé	2,5 % estimation	5 %	7,5 %

Pour ce faire, le conseil de Communauté a approuvé par sa délibération n° 2010-1241 du 11 janvier 2010 l'individualisation partielle d'une autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 €, afin d'engager les études générales modes doux et les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre relatives au réseau cyclable.

Ces dernières portent sur l'ensemble des axes structurants du réseau, hormis ceux déjà pris en compte dans les projets (opérations individualisées de la programmation pluriannuelle des investissements -PPI-, projets du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, des aménageurs, etc.), soit un linéaire total estimé de 100 kilomètres.

A ce jour, il a été engagé les études pré-opérationnelles et/ou de maîtrise d'œuvre des 20 projets suivants, représentant un linéaire de réseau d'environ 22 kilomètres.

Communes	Axe	Type d'aménagement	Planning prévisionnel de travaux	Linéaire (mètre linéaire)
Corbas	Rue du Midi	Bandes cyclables	T4 2010	500
Décines-Charpieu	Rue Bruyas-route de Vaulx	A définir	T2 2011	1 200
Lyon 1er/6°	Pont Morand	Pistes et bandes cyclables	T4 2010	500
Lyon 2°	Bellecour nord	Piste cyclable	T4 2010	250
Lyon 3°	Mail Bouchut	Piste cyclable	T2 2011	200
Lyon 3°	Viala-Bonnand	Bandes cyclables	T2 2011	1 600
Lyon 3°/7°	Félix Faure	Bandes cyclables et couloirs mixtes bus/vélos	T4 2010	2 400
Lyon 5°	Joliot-Curie-Ménival	Pistes cyclables	T2 2011	1 400
Lyon 6°	Vitton-Roosevelt	A définir	T2 2011	1 700
Lyon 7°	Simon Fryd	Bandes cyclables	T4 2010	300
Lyon 8°	Challemel-Lacour	Bandes cyclables	T4 2010	500
Lyon 8°	Lumière-Ambroise Courtois	Bandes cyclables et couloirs mixtes bus/vélos	T4 2010	800
Lyon 9°	Jaÿr-Arloing-Marietton-Bourgogne	Couloirs mixtes bus/vélos	T4 2010	1 100
Mions	Ferrus-Chuzel-Charbonnier-Blériot	Pistes et bandes cyclables	T4 2010	2 450
Tassin la Demi-Lune	Constellation-Brosset-Garennnes-Joliot-Curie	Pistes et bandes cyclables	T2 2011	1 950
Vaulx en Velin	Avenue Charles de Gaulles	A définir	T2 2011	1 050
Vénissieux	Vaillant-Couturier	Bandes cyclables	T2 2011	700
Villeurbanne	Jean Jaurès-Grandclément-Réguillon-Baratin	Bandes cyclables et couloirs mixtes bus/vélos	T4 2010	2 400
Villeurbanne	Charles Hernu-Emile Zola ouest	Bandes cyclables	T4 2010	700
Villeurbanne	Carrefour Emile Zola/Anatole France	Bandes cyclables	T4 2010	300
Total				22 000

Compte tenu des validations actuelles et de celles attendues au second semestre 2010, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 5 500 000 € pour permettre la réalisation des travaux de ces projets en 2010 et au 1er semestre 2011.

Ainsi, ce budget spécifique participe à la réalisation du réseau structurant du plan modes doux de la communauté urbaine, sachant que, globalement, 64,8 kilomètres d'itinéraires cyclables sont programmés en travaux entre 2010 et 2011 et que 31,7 kilomètres supplémentaires sont en cours d'étude, tous budgets et tous réseaux confondus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des travaux pour l'extension du réseau cyclable structurant et des études générales modes doux dans le cadre du plan modes doux période 2009-2014.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2099, individualisée le 11 janvier 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 5 500 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 3 000 000 € en 2010,

- 2 500 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 500 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.